



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Charente-Maritime

SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS

1 ter, rue de la procession

17170 COURCON

LUNDI 26 FEVRIER 2024 – 14H30

DOMPIERRE SUR MER - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL –

ESPACE MICHEL CREPEAU

LISTE DES DELIBERATIONS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

DECIDE de désigner Monsieur Philippe NEAU pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 7 décembre 2023

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2023.

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00

FINANCES LOCALES, BUDGET

3. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion 17

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable sur le projet de la convention d'adhésion

APPROUVE les termes de la convention relative à cet objet.

AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite délibération et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne son suivi administratif et financier.

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00

4. Adhésion FREDON Charente-Maritime – année 2024

Le Comité Syndical,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable sur le projet d'adhésion, sous réserve que le Comité Syndical soit représenté au Conseil d'Administration.

Madame la Présidente déclare que des précisions seront demandées.

5. Convention de prestation de service pour la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles avec la FREDON Charente-Maritime – année 2024

Les délégués de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention joint en annexe de la convocation,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENNENT ACTE de la répartition du coût estimatif de la convention pour leur collectivité ;
DONNENT délégation à Madame la Présidente pour signer la convention de prestation de service pour l'année 2024 jusqu'à un montant maximal de 31 000.00 € ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision y compris les avenants éventuels.

Vote : pour : 03, contre : 00, abstention : 00

5A. Convention de prestation de service pour la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles avec la FREDON Charente-Maritime – année 2024

Les délégués de la **Communauté de Communes Aunis Sud**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention joint en annexe de la convocation,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENNENT ACTE de la répartition du coût estimatif de la convention pour leur collectivité ;
DONNENT délégation à Madame la Présidente pour signer la convention de prestation de service pour l'année 2024 jusqu'à un montant maximal de 31 000.00 € ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision y compris les avenants éventuels.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

5B. Convention de prestation de service pour la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles avec la FREDON Charente-Maritime – année 2024

Les délégués de la **Communauté d'Agglomération de La Rochelle**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention joint en annexe de la convocation,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENNENT ACTE de la répartition du coût estimatif de la convention pour leur collectivité ;
DONNENT délégation à Madame la Présidente pour signer la convention de prestation de service pour l'année 2024 jusqu'à un montant maximal de 31 000.00 € ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision y compris les avenants éventuels.

Vote : pour : 03, contre : 00, abstention : 00

6. Compétences Facultatives - CDC Aunis Sud - Conventions repères de crues

Les délégués de la **Communauté de Commune d'Aunis Sud**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et vu le projet de convention,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de cette action au bénéfice des communes ainsi que la prise en charge financière de sa mise en place.

ET AUTORISE Madame La Présidente à signer les conventions entre la CDC Aunis Atlantique et les deux communes concernées y compris les avenants éventuels.

Vote : pour : 5, contre : 00, abstention : 00

Arrivée de Monsieur Roger GERVAIS

7. Débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Vu l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015,
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 présenté et annexé à la présente délibération et demande une prospection sur les années à venir.

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

8. Compte-rendu des décisions de la Présidente exercées par délégation du Comité Syndical

Le Comité Syndical,

Au vu de ces décisions,

PREND ACTE